

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 43-423-1932 Promotions.

n° 43-423-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 février 1932

Numéro JO

n° 423 du 01/02/1932

Date du numéro

1 février 1932

### TEXTE INTÉGRAL

les askaris de 2e classe Houssein Saïd, matricule 2e et Mohamed Djama, matricule 85, à la solde annuelle de 2,160 francs, passent automatiquement à la solde annuelle de 2.220 francs, pour compter du 1er février 1932, pour Houssein Saïd et du 10 février 1932, pour Mohamed Djama.